



MÉSANGER

COMMUNE
MEMBRE

DÉCISION DU MAIRE

Décision
N°16e2023a

FINANCES

Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la Cabinet ARRONDEL pour la viabilisation d'une parcelle de la tranche 1 de la ZAC Cour des Bois pour un montant de 8 190€ H.T

Le Maire de MÉSANGER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020,

Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant que dans le cadre de la viabilisation d'une parcelle de la tranche 1 de la ZAC Cour des Bois, il convient de conclure, après consultation, un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ARRONDEL,

DÉCIDE

- Article 1. de signer avec le cabinet ARRONDEL un contrat de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation d'une parcelle de la tranche 1 de la ZAC Cour des Bois pour un montant de 8 190€ HT. Ce contrat comprend la réalisation d'un AVP, des études de projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, les études d'exécution et en complément l'élaboration du permis d'aménager, le bornage et la division parcellaire et le suivi des travaux.
- Article 6. Le Directeur Général Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 7. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera publié en ligne. Il en sera rendu compte au conseil municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

MÉSANGER, le 06 juin 2023

Décision publiée le :

7/06/2023

Décision notifiée le :

Le Maire,
Nadine YOU



Toute correspondance doit être adressée à Madame Le Maire

Mairie de Mésanger - 230 rue de la Vieille Cour - 44522 Mésanger
Tél. 02 40 96 75 22 - Fax 02 40 96 79 12 - contact@mairiemesanger.fr